

ENTREPRISE COMMERCIALE

Sont admissibles les entreprises offrant des services de vente au détail à partir de points de vente établis et s'étant adaptées aux besoins du marché par leurs produits et leur service à la clientèle.

1. QUELLES DÉMARCHES AVEZ-VOUS INITIÉS AFIN D'ASSURER LA PRODUCTIVITÉ OPTIMALE DE VOTRE ENTREPRISE, AINSI QUE LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE VOS EMPLOYÉS?

2. AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉ DE NOUVEAUX PRODUITS, FAIT DES INVESTISSEMENTS ET/OU AUGMENTÉ VOTRE CLIENTÈLE?

3. QUELS SONT VOS PROJETS DANS UN COURT, MOYEN ET LONG TERME?

4. AVEZ-VOUS SUIVI DES FORMATIONS, AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE?